



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 24 septembre 2026

Résolution de M. Frédéric Steimer du 31 octobre 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Frédéric Steimer : « Ouverture du marché de l'électricité: quelle réaction des SiL face au positionnement de l'Union des Villes Suisses ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 4 novembre 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Frédéric Steimer « Ouverture du marché de l'électricité : quelle réaction des SiL face au positionnement de l'Union des Villes Suisses ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de M. Frédéric Steimer :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité coordonne ses actions avec d'autres acteurs partageant sa position (cantons, autres grandes villes, associations faîtières) afin de renforcer une position commune face à la Confédération.

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre au sein de l'Union des Villes Suisses pour mettre en lumière des points de risques pour les Villes Suisses et, le cas échéant, pour proposer des instruments pour la mise en œuvre préservant ses intérêts ».

Réponse de la Municipalité

Comme elle l'a déjà indiqué en plénum en réponse à l'interpellation urgente, la Municipalité estime que le projet d'accord sur l'électricité est déséquilibré : les inconvénients sont nombreux, sûrs et clairement identifiés (le projet d'accord met en danger la transition énergétique en réduisant l'approvisionnement de base qui permet de garantir l'amortissement des grands investissements de production renouvelables, présente un risque élevé pour les consommateurs en cas de fortes variations du marché, entraîne des surcoûts d'organisation du fait de la séparation des activités, est très défavorable financièrement pour les communes qui disposent encore de services industriels intégrés et implique un retour à une sécurité d'approvisionnement basée sur les importations, ce qui est risqué pour une ressource aussi stratégique que l'électricité et va contribuer à ralentir l'augmentation des capacités de production indigène), alors que les avantages sont peu nombreux, mal explicités et non garantis (le projet d'accord doit garantir les capacités transfrontalières et le couplage des marchés avec l'Europe et les consommateurs suisses devraient ainsi bénéficier de coûts de

l'énergie de réglage plus bas et d'une meilleure sécurité de l'approvisionnement). Pour un développement de ces arguments, la Municipalité renvoie au rapport-préavis N° 2026/63 « Réponse au postulat de M. Pilipp Stauber « Accord-cadre avec l'Union européenne : quel impact sur la commune ? ».

La Ville défend une position minoritaire à ce jour, mais a obtenu que la position de l'Union des villes suisses (UVS) dans sa réponse à la consultation fédérale soit nuancée¹. De même, elle a œuvré à ce que les positions de Swissspower et de Multidis, deux groupements disposant de sièges au conseil de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) dont les Service industriels (SIL) font partie, soient critiques envers l'accord et les conséquences pour la transition énergétique, les clients et les distributeurs d'énergie.

Elle continue à faire entendre sa voix, au travers des SIL, au sein de la branche et à chercher à convaincre sur ce thème. A l'initiative de M. Benoît Gaillard, conseiller national, et de Mme Aline Clerc, directrice cantonale de l'énergie, un représentant des SIL a été invité à présenter la position de la Ville sur cet accord aux parlementaires vaudois intéressés, aux côtés de représentants de Romande Energie et d'Enerdis (tous deux favorables sous réserve de conditions strictes de mise en œuvre pour protéger le développement des énergies renouvelables et les consommateurs). Dans ce cadre, elle a pu faire part de sa position complète à une dizaine de parlementaires. Elle se positionnera à nouveau publiquement en cas de référendum contre cet accord, référendum qu'elle appelle déjà de ses vœux.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



¹ Prise de position finale de l'UVS du 27 octobre 2025 : « L'Union des villes suisses soutient l'accord sur l'électricité dans son principe. Elle souligne toutefois que sa mise en œuvre comporte des risques pour le financement futur du développement des énergies renouvelables en Suisse, pour le financement de l'approvisionnement de base et pour les fluctuations de prix pour les consommateurs finaux. Quelques villes estiment que les risques liés à l'accord l'emportent sur ses avantages et le rejettent donc. En raison de ces risques, l'Union des villes suisses souligne qu'il convient de veiller à préserver les intérêts des villes en tant que propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en énergie lors de la transposition de l'accord sur l'électricité dans le droit national » [nous soulignons].